



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
des territoires

Service Eau, Forêt et Biodiversité  
Police de l'eau sur l'axe Loire  
Affaire suivie par : André TORRES  
Tél : 03 86 71 52 21  
courriel : andre.torres@nievre.gouv.fr

Nevers, le

**- 3 MAI 2023**

Monsieur le Président,

Par ce présent courrier, j'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**autorisation environnementale  
relative à la sécurisation du système d'endiguement du Val de Nevers,  
situé en rive droite de la Loire,  
sur le territoire de la commune de Nevers et de Saint-Eloi.**

Dossier réceptionné le 14 avril 2023, jugé complet le 25 avril et enregistré sous le numéro : 0100019885.

Mon service étant chargé de l'instruction de ce dossier, je vous rappelle qu'il vous est interdit de débiter les travaux avant la fin de la procédure d'instruction, et le non-respect de cette disposition entraînerait le rejet de votre dossier.

Le Chef de service  
Eau - Forêt - Biodiversité

Mathieu DOURTHE

Copies : M. Parmentier Agglo de Nevers et SLSR/DDT 58

**Monsieur le Président de Nevers Agglomération  
Nevers Agglomération  
124, rue de Marzy  
58000 NEVERS**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.

Le Chef de Service  
Eau - Forêt - Diversité

Mairie de JETTE